

ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE !

Lundi 16 Octobre - 06:00



Actu. locale

La grande échelle des sapeurs pompiers - © DR

On le dit chaque hiver, quand le froid est de retour... Ce gaz incolore et inodore tue tous les ans des dizaines de personnes en France. Une grande campagne d'information vient d'être lancée.

En 2015, en Auvergne-Rhône-Alpes, le monoxyde de carbone a été la cause de près de 400 intoxications et de 3 décès. Les chiffres de l'année 2016 n'ont pas encore été publiés par l'Agence Régionale de Santé, mais ils ne devraient pas être meilleurs. Ce gaz incolore et inodore est souvent émis par **des appareils de chauffage au gaz mal entretenus ou défectueux, par des cheminées, ou des groupes**
Une grande campagne d'information

Elle s'appelle Cri d'alarme. Elle vient d'être lancée dans plusieurs villes de France par un fabricant de détecteurs de monoxyde de carbone. L'objectif caché est certainement de vendre davantage de détecteurs en France. Mais il faut reconnaître que cette campagne a l'avantage de faire de la prévention et d'informer la population.

Pour cela, des victimes comme Christophe rencontrent la presse pour apporter leur témoignage. Ce rugbyman amateur de Villeurbanne a perdu deux copains un dimanche soir de 2007. Les joueurs du club qui évolue en Fédérale 3 avaient fait la fête pour célébrer une victoire contre Rilleux-la-Pape. Pour ne pas prendre le volant alcoolisés, l'un d'entre eux et le gardien des lieux étaient restés dormir sur place, dans un appartement au dessus du club.

"Ils ont fumé une dernière cigarette et le bout rouge de la cigarette est tombé entre les coussins du canapé. Une partie d'un coussin s'est consumé, il n'y a pas eu de flammes. Ces deux pères de famille ont été retrouvés morts dans leurs lits, notamment parce que la VMC était en panne" raconte Christophe, 10 ans après.

Les premiers symptômes

Le drame de cette histoire, c'est que les deux victimes dormaient quand elles ont été intoxiquées. Elle n'ont donc pas ressenti les premiers symptômes : **nausées, vomissements, maux de tête...**

Si vous pensez être victime, éteignez l'appareil en cause, ouvrez les fenêtres. Mais surtout, sortez vite et appelez les secours !

Comment se protéger ?

Tous les ans, avant l'hiver, **pensez à faire vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel** : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée... Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu. Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

Utilisez vos appareils correctement :

- n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer
- n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement: pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.
- si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture),
- ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, ...)
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

Ils existe des détecteurs de monoxyde de carbone que l'on peut acheter dans les grandes surfaces. Ce petit boîtier coûte au plus cher une quarantaine d'euros. Assurez vous qu'il y a bien la Norme NF sur l'emballage.